

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Séance plénière

Mardi 17 décembre 2019

à 14h30

Salle des Délibérations - Hôtel du Département

COMPTE-RENDU

Présents : 28 sur 81 membres - voir listes d'émargement

(le quorum n'est pas atteint mais comme l'assemblée de cette séance n'est pas amenée à rendre un avis ou procéder à un vote, la réunion peut être maintenue).

Monsieur BLONDEAU ouvre la séance.

Avant de lancer l'ordre du jour, les organisations syndicales souhaitent prendre la parole.

M. TOUZET (CFDT) fait la lecture d'une déclaration commune des syndicats CGT-FSU-FO-CFDT et UNSA sur le fonctionnement du CDCA de l'Indre. Voir annexe 1.

Le secrétariat du CDCA précise que depuis la séance plénière du 1^{er} juillet, il n'y a eu qu'une réunion du bureau le 18 novembre, que le compte-rendu est en cours de finalisation et qu'il sera bien entendu joint au compte-rendu de cette séance plénière.

M. LEAL (UNSA-UD 36) fait la lecture d'une déclaration liminaire des organisations syndicales CGT-FSU et UNSA. S'associant au mouvement de grève du 17 décembre, les représentants des syndicats décident de ne pas siéger à cette séance et de quitter la salle. Voir annexe 2.

Monsieur BLONDEAU déplore le départ des organisations syndicales et reprend l'ordre du jour.

L'ARS n'ayant pu se libérer pour cette réunion, le Plan santé ne sera pas évoqué ce jour. Ce thème sera donc porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière.

1) Lancement du schéma départemental 2020-2024 en faveur des personnes en situation de handicap

Mme de GOUVILLE informe du lancement du schéma départemental 2020-2024 en faveur des personnes en situation de handicap dont la première réunion de travail a été programmée le jeudi 19 décembre 2019.

Le CDCA est convié à cette réunion par l'intermédiaire des vice-présidentes.

Cette première réunion de travail sera l'occasion de présenter le bilan du précédent schéma ainsi que les différents groupes de travail qui se réuniront au 1^{er} semestre 2020.

2) Plan d'action « Service à la Personne (SAP) »

Mme de GOUVILLE confirme que différents groupes de travail sont déjà en cours. A l'issue des premiers travaux, il apparaît que les maires et les mairies sont en position de connaître les besoins des personnes dans leur commune et de connaître des personnes qui pourraient être intéressées par ce métier.

M. BLONDEAU précise qu'un forum va être organisé en mai par le Département et l'Association des Maires de l'Indre.

Mme BRIALIX intervient et relève les difficultés liées à l'emploi du CESU. Elle précise qu'il existe des rapports complémentaires au rapport Libault dont le rapport Aide à domicile.

Elle rappelle aussi le problème des conventions collectives et les problèmes inhérents au reste à charge important.

Mme BRIALIX soulève en outre un problème lié au comportement des usagers, en évoquant que l'utilisateur est devenu un consommateur et n'est plus un citoyen. Ce constat appelle à repenser la relation aide à domicile/bénéficiaire, avec un travail à mener dans le domaine de la coordination.

Mme de GOUVILLE revient sur l'attractivité à donner au métier d'aide à domicile et expose plusieurs pistes qui sont actuellement explorées :

1. rendre le métier accessible par la filière de l'apprentissage
2. aider les structures dans leurs procédures de recrutement
3. favoriser une viabilité financière et humaine de ce métier exercé principalement à temps partiel et où l'usure professionnelle est très rapide. Une réflexion est d'ailleurs menée sur l'emploi à temps partagé pour compléter le temps partiel.

M. VIRAUT (FNAR) émet le souhait que l'association Espoir Soleil à Luçay-le-Mâle, association à but non lucratif, qui assure 110 portages de repas à domicile, soit invitée aux groupes de travail de ce plan d'action SAP.

M. JOUOT (Familles Rurales) précise que beaucoup de personnes exerçant à temps partiel complètent leur activité par du CESU.

Il ajoute que le reste à charge est généralement de 100€, ce qui ne lui semble pas excessif compte-tenu des prestations offertes.

Concernant le manque de structures pour aider les personnes aidées à domicile, il tient à rassurer sur le fait que l'association fait régulièrement des enquêtes auprès de ses bénéficiaires et que ceux-ci sont très satisfaits.

Pour conclure, M. JOUOT regrette l'image pessimiste du métier d'aide à domicile qui ressort des débats et a souhaité en donner une image plus positive.

M. BLONDEAU relève qu'il s'agirait plus d'une difficulté de carence de vocation et de formation car il est vrai qu'il y a un maillage qui fonctionne bien dans l'Indre.

Mme BRIALIX ajoute que des efforts sont à faire dans l'anticipation et de travail par rapport au rôle des responsables de secteurs.

Mme PIERRE interpelle sur le reste à charge pour les personnes handicapées qui ont un très gros plan d'aide alors que le tarif fixé au niveau national n'est que de 17,77€.

Mme de GOUVILLE explique que le tarif PCH n'est pas un tarif départemental mais national qui a très peu évolué depuis 15 ans. Le Fonds de Compensation du Handicap qui intervient pour limiter le reste à charge fonctionne bien, même s'il peut être amélioré. Alors que sur l'APA, le Département est libre de le fixer, elle tient à rappeler que dans l'Indre le tarif de référence est l'un des plus élevés en France, il est même le plus élevé de la région Centre-Val de Loire.

Les débats se poursuivent sur les problématiques rencontrées en EHPAD et en centres hospitaliers avec le manque de médecins.

En EHPAD, des difficultés sont à craindre d'un manque à venir de médecins coordonnateurs si aucune mesure coercitive n'est prise.

3) Compte-rendu, par Mme BRIALIX, Vice-présidente de la formation Personnes Âgées, de la 2e rencontre des vice-présidents des CDCA de la région Centre-Val de Loire

Voir annexe 3 - Les CDCA de la région se sont installés à peu près tous en même temps, Mme BRIALIX relève cependant que la situation est bloquée en Eure-et-Loir.

4) Information concernant la modification de l'arrêté de composition du CDCA de l'Indre

L'arrêté de composition initial a été modifié. Voir annexe 4
Les membres du CDCA étant élus pour 3 ans, il est à noter que l'assemblée devra être renouvelée pour septembre 2020.

5) Questions diverses.

Mme PIERRE interpelle l'assemblée sur les problématiques liées au transport des personnes à mobilité réduite. Elle expose les différents problèmes rencontrés.
Voir le compte-rendu du bureau du 19 novembre car ce sujet y a été évoqué.

M. BLONDEAU revient sur la pénurie de médecins et confirme que le Département essaie d'y pallier. Information est donnée d'une rencontre dès le lendemain avec les internes en médecine pour leur montrer l'attractivité du département de l'Indre.

- fin de séance -

Annexes :

1. Annexe 1 - déclaration commune des organisations syndicales
2. Annexe 2 - déclaration liminaire des organisations syndicales
3. Annexe 3 - Compte-rendu de la 2^e rencontre des VP des CDCA de la région
4. Arrêté modificatif de composition
5. CR du bureau du 19 novembre 2020